

Les ÉCHOS))) de Saint-Cast Le Guildo

N° 74

Le Journal municipal de la commune
septembre 2015



Le Sémaphore de Saint-Cast Le Guildo

Découvrez ou
redécouvrez ce
bâtiment militaire
en page 16



www.ccpaysdematignon.fr/-Saint-Cast-Le-Guildo

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Sam. 19 et dim. 20 septembre →
Visite du Sémaphore (voir p 5 et 16)

► **Prochain Conseil Municipal :**
Le vendredi 18 septembre
2015 à 20h - 1 Place de
l'Hôtel de Ville

► **65^e anniversaire du naufrage de
la Frégate LAPLACE :**
Commémoration le dimanche
20 septembre
p 14 et 15

- > Édito p 2
- > Les infos de la Mairie p 3
- > Les Échos du
Conseil Municipal p 7
- > Histoire de St-Cast :
le naufrage de la
frégate LAPLACE p 14
- > Zoom sur
le sémaphore p 16
- > Sport à St-Cast
Le Guildo p 17
- > Retour sur les
animations de l'été p 20
- > Etat Civil p 23
- > Permis de construire p 23
- > Vie des associations p 24
- > Le Grand Quizz 2015 p 24

Mairie de Saint-Cast le Guildo

1 place de l'Hôtel de Ville
22 380 ST-CAST-LE GUILDO
Tél. : 02 96 41 80 18
mairie@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi :
9h-12h et 14h-16h du mardi au ven-
dredi : 9h-12h et 14h-17h.
samedi : 9h30-12h

Mairie annexe

de Notre-Dame du Guildo
22380 NOTRE-DAME DU GUILDO
Tél : 02 96 41 07 07
mairie.annexe@saintcastleguildo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi,
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h, Mercredi
: 9h-12h, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h,
Samedi : 10h-12h.

Directrice de la publication :

Josiane ALLORY

Comité éditorial :

Olivier COJEAN, Thomas JARRY,
Christian LANCELOT, Frédérique
BRÉBANT, Géraldine DESCOMES,
Annie LEBLANC, Agnès DURAND.

Photo de couverture :
Services de la Mairie

Dépôt légal imprimerie 2005

Conception - mise en page :

Rayures et Pointillés
46 Le Kerpont - 22130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 80 49 44
www.rayuresetpointilles.com

Impression et façonnage :

TPI
L'Enseigne de l'Abbaye
35830 BETTON - Tél. 02 99 55 74 55
www.technicplusimpression.fr



ÉDITO

Bonne rentrée à tous !!!

La saison estivale se termine ! Durant ces deux mois, notre commune a vécu au rythme soutenu de ses animations, feux d'artifices, bals, concerts, expositions diverses, compétitions sportives, sans oublier la première fête bretonne. Nous remercions à nouveau, les associations pour leur investissement et les agents des services techniques sollicités lors de toutes ces manifestations.

La rentrée de Septembre est le mois des espaces d'échanges, de convivialité, notamment avec le **Forum des associations** du 5 septembre. Elle invite également petits et grands à une nouvelle année scolaire, pleine de découvertes, d'apprentissages, de nouvelles rencontres et de projets partagés. C'est aussi le moment de faire un **bilan sur l'année passée**, marquée par des changements importants pour l'école et les temps périscolaires : réorganisation de la semaine, avec classe le mercredi matin et la mise en place d'ateliers éducatifs. Pour suivre l'évolution de ces changements, un comité de pilotage du PEDT (projet éducatif de territoire) a été créé et se réunit régulièrement. C'est lors de la dernière réunion de travail et suite à la nouvelle organisation de l'école Sacré Cœur que le nouveau planning des Temps d'Activités Périscolaires a été mis en place.

Les principes de base de notre réflexion sont l'**équité**, l'**épanouissement** et l'**attractivité des activités** pour les trois écoles. Ces accueils sont proposés à tous les élèves, restent facultatifs.

Servane Grand, coordinatrice des **TAP** ainsi que toute l'équipe d'animateurs proposent le **thème « Autour du Monde »**. Des séances régulières de **sensibilisation aux pratiques musicales** dispensées par l'école de musique intercommunale du Pays de Matignon sont programmées pour les tous petits (GS/CP). Des **animations sportives** seront proposées telles que : golf, sauvetage en piscine et waterpolo, sports de raquette, danse afro, hockey subaquatique, break dance, rugby, accro-branche, équitation, beach-volley. Les arts martiaux et le tchouk ball/hand ball seront dispensés par la communauté de communes de Matignon.

Nous bénéficions, des enseignements de cette première année durant laquelle, **notre équipe d'animatrices a fait preuve d'initiative et d'originalité**. Pour cette rentrée 2015, forte de cette expérience, l'équipe d'encadrants accueillera **un nouvel animateur** et proposera aux enfants de **nouvelles activités artistiques, sportives et culturelles**.

Durant l'été, des **travaux de nettoyage** et de **réparations** ont été entrepris **dans les bâtiments périscolaires**. Notamment, le plafond de la salle de motricité a été réaménagé et peint. Une sonnette/interphone a été installée à la porte de la cour « rue Bernard Buffet » pour sécuriser les entrées et les sorties des enfants.

La Garderie municipale des Hortensias accueillera désormais les élèves de l'école privée Sacré Cœur et de l'école publique des Terre-Neuv@s.

Toutes ces améliorations permettront aux enfants, aux enseignants et au personnel encadrant de reprendre le chemin de l'école dans les meilleures conditions.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Valérie LECLERC - Adjoint au maire en charge des affaires scolaires

COMMUNIQUÉ →

Le cinéma L'EDEN en travaux

Le cinéma profite d'un changement d'opérateur pour procéder à des travaux de mise aux normes, notamment électriques. La réouverture du cinéma est prévue vers la fin du mois d'octobre.

CALENDRIER 2015 SCOLAIRE 2016

zone A

Besançon, Bordeaux,
Clermont-Ferrand, Dijon,
Grenoble, Limoges, Lyon,
Poitiers

zone B

Aix-Marseille, Amiens, Caen,
Lille, Nancy-Metz, Nantes,
Nice, Orléans-Tours, Reims,
Rennes, Rouen, Strasbourg

zone C

Créteil, Montpellier, Paris,
Toulouse, Versailles

SEPT. 2015	OCT. 2015	NOV. 2015	DÉC. 2015	JANV. 2016	FÉV. 2016	MARS 2016	AVR. 2016	MAI 2016	JUIN 2016	JUIL. 2016	AOÛT 2016
M 1 RENTRÉE	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1
M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2	M 2
J 3	S 3	M 3	J 3	D 3	J 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3
V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	V 4	V 4	L 4	M 4	S 4	L 4	J 4
S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	S 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5
D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	S 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6	S 6
L 7	S 7	L 7	L 7	J 7	D 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7	D 7
M 8	J 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8	L 8
M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	M 9	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9	M 9
J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10	M 10
V 11	D 11	M 11	V 11	L 11	J 11	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11	J 11
S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	V 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12
D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	S 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13	S 13
L 14	M 14	S 14	L 14	J 14	D 14	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14	D 14
M 15	J 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15	L 15
M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	M 16	M 16	S 16	L 16	J 16	S 16	M 16
J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17	M 17
V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	J 18	V 18	L 18	M 18	S 18	L 18	J 18
S 19	L 19	J 19	S 19	M 19	V 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	V 19
D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	S 20	D 20	V 20	V 20	L 20	M 20	S 20
L 21	M 21	S 21	L 21	J 21	D 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21	D 21
M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22	L 22
M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23	S 23	M 23
J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24	M 24
V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	J 25	V 25	L 25	M 25	S 25	L 25	J 25
S 26	L 26	J 26	S 26	M 26	V 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26
D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	S 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	S 27
L 28	S 28	L 28	L 28	J 28	D 28	L 28	J 28	S 28	M 28	J 28	D 28
M 29	J 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29	L 29
M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	M 30	M 30	S 30	L 30	J 30	S 30	M 30
S 31	D 31	M 31	J 31	D 31		J 31		M 31	D 31	D 31	M 31

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Avril 2015

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 6 mai 2016 et le samedi 7 mai 2016

Pour en savoir plus :
education.gouv.fr/calendrier-scolaire

facebook.com/EducationFrance
twitter.com/EducationFrance

T.A.P. 2015-2016

Temps d'Activités Périscolaires

Découvrez toutes les informations sur les conditions d'inscription, l'organisation et les contenus des différents cycles de cette année scolaire 2015-2016



RÉPARTITION DES TAP SUR LA SEMAINE EN FONCTION DES 3 ÉCOLES

- **École Terres Neuv@s:**
Lundi et Vendredi de 15h à 16h30
- **Écoles Sacré-Cœur et Notre Dame:**
Mardi et Jeudi de 15h à 16h30. Les parents qui viennent chercher leur enfant à 16h30, devront les récupérer:
- **Pour les maternelles** à leurs écoles respectives (les CP des Terre-Neuv@s seront avec les maternelles)
- **Pour les primaires** des écoles Sacré Cœur et Terres Neuv@s, les TAP auront lieu aux Hortensias. Pour ceux de l'école Notre Dame, les TAP se situeront à la garderie du Guildo

COORDINATRICE DES TAP:

Servane GRAND (titulaire d'un BEATEP et un BEESAPT) sera sur le terrain pour accompagner l'équipe d'animation dans la mise en place des activités.

Horaires de permanence à l'ancienne école les Hortensias:

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h.

>>>

T.A.P. 2015-2016 (suite)

AU PROGRAMME :

Les thèmes abordés traiteront des différents continents
1^{er} Cycle (entre la rentrée et les vacances de la Toussaint): **L'EUROPE** (découverte du Monde, golf, marionnettes, César de la Paix, Musée du Louvre castin, masques vénitiens, sauvetage en piscine, élection du Conseil des enfants)

2^e Cycle (entre la Toussaint et vacances de Noël): **L'ASIE** (arts martiaux, water-polo, création de lampions, écriture en chinois, spectacles ombres chinoises)

3^e Cycle (entre les vacances de Noël et d'hiver): **L'AFRIQUE** (création djembé, danse, musique et percussion, arts martiaux, masques africains, hockey subaquatique)



4^e Cycle (entre les vacances d'hiver et de Pâques): **L'ANTARCTIQUE** et **L'Océanie** (collier papou, masque Moko, tennis, break dance, rugby)

5^e Cycle (après les vacances de pâques jusqu'à celles de l'été): **L'AMÉRIQUE** (Création d'attrape rêve, bracelet brésilien, tchouk-ball, beach-volley, équitation, accrobranche, sorties).

Tout au long de ces cycles, nous recevons des professionnels ou bénévoles pour initier vos enfants à diverses activités culturelles, artistiques et sportives.



LES ANIMATEURS DES TAP, QUALIFIÉS :

- **BONNIER Alan**, animateur Licence STAPS, équivalent BAFA. intervient sur les 4 jours de TAP.
- **LEMETAYER Katia**, animatrice qualifiée BAFA intervient sur les 4 jours de TAP.
- **VIMONT Corinne**, animatrice qualifiée BAFA intervient sur les 4 jours de TAP.
- **VIMONT Rose-Noëlle**, animatrice périscolaire aux Hortensias pour l'école des Terre-Neuv@s, titulaire du BAFA
- **POAC Isabelle**, animatrice périscolaire au Guildo, titulaire du BAFA
- **MONTFORT Sandra**, Atsem Ecole maternelle Terre-neuv@s, titulaire du CAP petite enfance et BAFA
- **LEGUYADER Karine**, Atsem Ecole maternelle Sacré-cœur, titulaire du CAP Petite enfance

- **GAUTIER Nathalie**, Stagiaire BAFA

EN RENFORT :

- **GAULTIER Isabelle**
 - **MOULINS Marlène**
 - **BRAULT Viviane**
- En Stage BPJEPS APT :
- **LELIAS Rose**
- (interviendront tout au long de l'année sur les activités sportives)

RAPPEL :

Le mercredi midi après l'école, la commune assure :

- un temps de garderie de 12h à 12h30, pour laisser la possibilité aux parents de venir chercher leurs enfants.
 - un transport communal pour amener les enfants à la cantine de Matignon et participer à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
- Pour les inscriptions à l'ALSH, s'adresser à la Communauté de Communes de Matignon.



CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Il est demandé une participation pour l'année scolaire 2015-2016 de :

- 10 € pour un enfant en maternelle
- 15 € pour un enfant en primaire
- 15 € pour la famille (si plus d'un enfant)

L'inscription à l'année est obligatoire pour participer aux différentes activités.

Il vous sera également demandé pour inscrire vos enfants aux TAP de remplir un dossier d'inscription avec vos coordonnées ainsi que de nous fournir la fiche sanitaire et l'attestation d'assurance de votre enfant. Le programme détaillé des activités est à votre disposition pour connaître le matériel ou la tenue à fournir à votre enfant.

CONTACT ET INFORMATIONS :

Servane GRAND,
Coordnatrice des TAP
affairesfamiliales@
saintcastleguildo.fr
Tél aux Hortensias :
02 96 41 77 76
Portable : 06 21 38 13 34
Mairie : 02 96 41 80 18
Mairie annexe :
02 96 41 07 07

LES INFOS de la Mairie

▼ ÉVÈNEMENT

Les journées Européennes du Patrimoine 2015

SAM. 19 & DIM. 20 SEPTEMBRE :

Les journées nationales du patrimoine ont pour but de permettre à tous les citoyens de visiter des édifices publics qui ouvrent exceptionnellement leurs portes, monuments, palais de justice, hôtels de ville, tribunaux, préfectures, églises, théâtres, châteaux, mais aussi des demeures privées, des banques, des lieux de mémoires, etc.

Cette 32^e édition a pour thème : Patrimoine du XIX^e siècle, une histoire d'avenir. Sur la commune un seul édifice est inscrit : LE SEMAPHORE. (cf article p 16)
La carte d'identité peut être demandée à l'entrée de certains bâtiments.

+ de détails sur :

www.journees-du-patrimoine.com..

Conditions des visites :

Contrairement à une idée très répandue, les visites ne sont pas obligatoirement gratuites. Dans les monuments publics d'état la gratuité est presque systématique contrairement aux domaines privés ou chaque propriétaire est libre de choisir.

▼ INFORMATION

Accueil Services municipaux

SERVICES TECHNIQUES

Depuis le 1^{er} septembre, l'accueil des services techniques du Bois Bras est fermé au public.

Pour tout renseignement s'adresser à l'accueil de la Mairie de SAINT CAST LE GUILDO 02.96.41.80.18 ou de la mairie annexe 02.96.41.07.07.

SERVICE URBANISME

FERMETURE DU SERVICE URBANISME DU 28 AU 30 SEPTEMBRE

En raison de journées de formation, le service URBANISME sera exceptionnellement fermé du 28 au 30 sept. inclus.

▼ AMÉNAGEMENTS

Ascenseur à la Mairie

La façade de l'Hôtel de ville s'est quelque peu transformée début juillet. L'installation d'un ascenseur correspond à un réel besoin afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle d'honneur pour les diverses cérémonies y compris aux séances de conseil municipal.

▼ COMMÉMORATIONS

Retour sur la cérémonie du 14 juillet

Mardi 14 juillet 2015.

A l'issue de la cérémonie du 14 juillet aux monuments aux morts, M. Gilbert MENARD, Adjoint au Maire, a rendu hommage et remis la médaille de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole à Mesdames Louise DIBONNET et Jeanine TROTEL. L'émotion des récipiendaires a gagné l'assemblée très touchée par la simplicité de ces mères de famille, qui ont assuré ce métier d'agricultrice avec leurs conjoints durant toutes ces années.

Dans un deuxième temps, Madame le Maire, accompagnée de Madame Carole ROBERT (DGA) a remis la médaille d'OR du travail à Monsieur Jacques DAUGAN, responsable du service technique. Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie.





▼ SERVICES

La cuisine centrale

Construite fin des années 90 et accolée à l'EHPAD, la cuisine centrale ne connaît bien sûr aucun jour de fermeture au cours de l'année.

Les six agents communaux travaillent en équipe et se répartissent les tâches, afin d'assurer chaque jour les repas pour l'EHPAD (résidents et agents), pour les personnes bénéficiaires du portage de repas à domicile, et pour les écoles (élèves de la cantine et de la garderie, enseignantes et personnel de service). Soit plus de 81 300 repas en 2014 !

Ludovic (responsable de la cuisine), Marie-Hélène, Patrice, David et Mélanie s'occupent de la production, tandis que Sandrine organise le transport vers les écoles et les domiciles des particuliers. De 7h à 15h, chacun s'affaire pour produire des repas variés, équilibrés, et de bonne qualité. Deux fois par an, la cuisine centrale élabore, avec les agents de l'EHPAD et des membres du CCAS, les menus qui varieront selon la saison et les événements de l'actualité : menus « Route du Rhum », « vendanges », Noël...

Au printemps dernier, les agents de la cuisine ont suivi une formation « texture modifiée », afin de répondre au mieux aux éventuels besoins spécifiques des résidents de l'EHPAD.

Le camion du portage des repas circule chaque jour dans les rues de notre commune. Après le portage des repas aux écoles, Sandrine s'occupe des particuliers et son temps est compté pour que chaque bénéficiaire ait son repas dans la matinée. Ce qui ne l'empêche pas de s'enquérir du bien-être de chacun et de gérer au mieux les situations inattendues.

Entre 10h30 et 12h30, une trentaine de bénéficiaires reçoit régulièrement les

repas chauds, respectant les régimes alimentaires de chacun.

Pour information, la cuisine centrale répond aux demandes (*), sur simple appel téléphonique (02 96 41 68 77), pour un portage occasionnel ou régulier, de quelques jours ou plus.

Les agents de la cuisine centrale ont également préparé des repas dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (au printemps dernier sur le thème des spécialités régionales). À suivre...

La cuisine centrale est ainsi une structure importante de notre commune, qui participe au bien-être de nombreux habitants de notre commune, grâce au professionnalisme des agents qui y travaillent.

(*) La Communauté de Communes organise également un service de portage de repas froids, livrés du lundi au vendredi. Renseignements au 02 96 41 15 11.

Jacqueline BLANCHET
Adjoint au Maire
en charge des affaires sociales

▼ TRAVAUX

L'EHPAD en travaux

L'EHPAD L'Émeraude de Saint-Cast Le Guildo est en agrandissement et rénovation depuis le printemps dernier pour créer 6 logements supplémentaires, un vestiaire homme et un bureau pour le médecin, réhabiliter l'établissement, agrandir la salle à manger et le pôle de soins, réaménager la salle d'animation et le pôle administratif.

Les travaux suspendus en août en raison des vacances ont repris depuis quelques jours. C'est le moment de faire le point sur ce qui a déjà été réalisé :

> En ce qui concerne le gros œuvre de

l'agrandissement : la salle à manger, la terrasse et la blanchisserie sont mises hors d'eau (fenêtres posées), de même que le bureau des soins (infirmières). Le pôle administratif est commencé, le bureau de la direction est mis hors d'eau. La cage d'ascenseur est terminée, l'installation de l'ascenseur est prévue en octobre/novembre.

> À l'étage, la structure pour les 6 appartements est terminée (toiture + fenêtres), ce qui permettra la création des 6 appartements en septembre.

> Concernant la réhabilitation : 7 appartements sont prêts à être rénovés (démolition complète à l'intérieur de l'appartement). Pour le pôle administratif, le bureau de secrétariat et la salle de réunion sont en cours d'installation dans un ancien appartement. Pour le personnel, des vestiaires, le bureau du médecin coordonnateur et la salle de soins sont en cours de réalisation (cloisons posées, plomberie et électricité préparées).



Ces travaux d'envergure vont permettre à cet établissement de correspondre aux normes en vigueur, mais aussi d'apporter plus de confort et de bien-être aux résidents et au personnel de l'EHPAD, tout en offrant une meilleure qualité d'accueil aux familles.

▼ ANIMATIONS

Agenda seniors

REPAS DES AÎNÉS

Mercredi 16 sept. (St-Pôtan) organisé par la Communauté de communes. (inscription à la Communauté de communes)

Animations CAP AGE

25 sept. et 27 nov. (salle d'Avaugour au Guildo)

23 oct. (lieu à confirmer – bulletin oct.)

Les ÉCHOS du Conseil Municipal

du Jeudi 9 Juillet 2015

🕒 FONCTIONNEMENT

■ PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SARL « LES CAMPINGS VERT — BLEU »

Intervention de M. ROBLEDÓ de la SARL
« Les Campings Vert-Bleu »

M^{me} le Maire rappelle à l'Assemblée que la
gestion des campings municipaux a été
confiée aux « Campings Vert-Bleu » dans
le cadre d'une concession. Le concession-
naire doit transmettre, au plus tard le
1^{er} juin de chaque année, un rapport an-
nuel (compte rendu technique + compte
rendu financier).

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

💰 FINANCES

■ TARIFS COMMUNAUX RENTÉE SCOLAIRE 2015/2016

))) TARIFS PISCINE: VOTE CONSEIL MUNI-
CIPAL PAR 17 VOIX POUR ET 3 ABS-
TENTIONS (M^{me} MICHEL, M. HERVE,
M. VILT)

APPLICABLES À COMPTER DU 14 SEP-
TEMBRE 2015 (pour année scolaire
2015/2016)

- **TARIFS PISCINE: UTILISATION PAR
LES ÉCOLES** (avec Remise excep-
tionnelle due à la fermeture de la piscine

du 15 au 21 juin 2015)

- > **Groupe + 10 entrées =**

2,35 €/par enfant

- > **Scolaires de la Commune (par
semestre/enfant) = 38,76 €/se-
mestre/enfant (remise = -1,00 €)**

- > **Écoles ayant une fréquentation
trimestrielle = 28,56 €
(remise = -0,50 €)**

- > **Tarif d'entrée de groupes sportifs
affiliés à la Fédération Française
de Natation = 2,35 €/nageur**

- **TARIFS PISCINE: UTILISATION PAR
LES COLLÈGES** (avec Remise excep-
tionnelle due à la fermeture de la pis-
cine du 15 au 21 juin 2015)

- > **Collège de Matignon =**

66,30 €/heure

- forfait semestre 15 séances pour un
créneau horaire = 867,00 €
(remise = -20,40 €)

- forfait trimestre 10 séances pour un
créneau horaire = 612,00 €
(remise = -14,40 €)

- > **Collèges de Crèhen et Plancoët
= 81,60 €/heure**

- forfait semestre 15 séances pour un
créneau horaire = 969,00 €
(remise = -22,80 €)

- forfait trimestre 10 séances pour un
créneau horaire = 765,00 €
(remise = -18,00 €)

- **TARIFS PISCINE CARTES D'ABON-
NEMENT « AQUAGYM »** (avec Re-
mise exceptionnelle due à la fermeture
de la piscine du 15 au 21 juin 2015)

- > **Carte « Seniors » hors Commune**
(2 séances/semaine) =

- Annuelle = 168,30 € (remise = -4 €)

- Trimestrielle = 69,36 €

- > **Carte d'abonnement « Seniors »
Commune** (2 séances/semaine) =

- Annuelle = 120,36 € (remise = -3,00 €)

- Trimestrielle = 51,00 €

- > **Carte d'abonnement aquagym
hors Commune =**

- Carte annuelle = 168,30 €
(remise = -4 €)

- La 2^e heure = 84,15 € (remise = -2 €)

- Carte trimestrielle = 69,36 €

- La 2^e heure = 34,68 €

- > **Carte d'abonnement aquagym
adhérents Commune =**

- Carte annuelle = 120,36 €
(remise = -3 €)

- La 2^e heure = 61,20 € (remise = -2 €)

- Carte trimestrielle = 51,00 €

- La 2^e heure = 25,25 €

- > **Tarif horaire**

d'une séance aquagym =

- Tarif Commune par personne = 6,63 €

- Tarif Hors Commune par personne =
10,20 €

- **TARIFS PISCINE:
ENTRÉE DU PUBLIC**

- Enfant de moins de 16 ans = 2,60 €

- Adultes = 3,72 €

- Carte d'abonnement pour enfants
(12 entrées) = 26,00 €

- Carte d'abonnement pour adultes
(12 entrées) = 37,23 €

- Carte annuelle = 193,80 €

- Carte d'abonnement pour enfants
scolarisés et étudiants de moins de
25 ans résidents permanents à St-Cast
le Guildo (12 entrées) = 13,00 €

- **TARIFS PISCINE:
LEÇONS DE NATATION**

- > **Tarifs Hors Commune =**

- de 1 à 5 leçons = 13,26 €

- à partir de 6 leçons = 12,24 €

- 45 mn de leçon, par groupe
de 10 personnes = 91,80 €

- 12 leçons de 45 mn, par groupe
de 10 personnes = 918,00 €

- 5 leçons de 45mn, par groupe
de 10 personnes = 484,50 €

- > **Tarifs Commune =**

- de 1 à 5 leçons = 10,81 €

- à partir de 6 leçons = 9,79 €

- 45 mn de leçon, par groupe
de 10 personnes = 82,21 €

>>>



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du Jeudi 9 Juillet 2015 (suite)

- 12 leçons de 45 mn, par groupe de 10 personnes = 822,12 €
- 5 leçons de 45 mn, par groupe de 10 personnes = 438,60 €
- Location du bassin en dehors des heures d'ouverture = 127,50 €

• TARIFS PISCINE: LOCATION DES INSTALLATIONS AU CLUB DE NATATION-PLONGEE DE SAINT-CAST

> 67,83 €

• TARIFS PISCINE: DROIT D'ENTRÉE A LA PISCINE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU R.S.A. (sur présentation de justificatifs)

- Tarif = 2,65 €
- Carte abonnement (12 entrées) + 2 entrées gratuites = 26,52 €

• TARIFS PISCINE: DROIT D'ENTRÉE POUR RELEVANT DE COMITÉS D'ENTREPRISES

> 3,06 €

• TARIFS PISCINE: DROIT D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS POUR LES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION « LES PINGUINS CASTINS »

> 1,53 €
> Carte 30 accès = 40,80 €

))) TARIFS RESTAURATION, GARDERIE ET RYTHMES SCOLAIRES: VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ

APPLICABLES À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015 (pour année scolaire 2015/2016)

• TARIFS RESTAURATION: CANTINES

(facturés à la Commune)

- pour les élèves = 5,70 €
- pour les enseignants = 6,45 €

• TARIFS RESTAURATION: GOÛTER FOURNI PAR LA CUISINE CENTRALE AUX GARDERIES MUNICIPALES (non facturé aux Familles)

> 0,55 €

• TARIFS RESTAURATION: REPAS FOURNI AU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE MATIGNON (sans goûter et repas livré)

> 5,70 €



• TARIFS RESTAURATION: REPAS FROID

> 5,10 €

• TARIFS RESTAURATION: PETITS FOURS FOURNIS PAR LA CUISINE CENTRALE A LA COMMUNE A L'OCCASION DE COCKTAILS

> 0,60 €

• TARIFS RESTAURATION: REPAS FOURNI POUR DES ASSOCIATIONS D'INSERTION TRAVAILLANT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE (facturé aux Associations)

> 7,60 €

• TARIF DU REPAS AMELIORE (destiné aux Invités des Résidents) FOURNI PAR LA CUISINE CENTRALE A L'EHPAD POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE (Noël et 1^{er} de l'An) (facturé à l'EHPAD)

> 29,00 €

• TARIFS RESTAURATION: REPAS GENDARMES SAISONNIERS

> repas du lundi au samedi

- repas du midi = 8,60 €, soir = 7,20 €

> repas dimanches et jours fériés

- repas du midi = 10,80 €, soir = 8,00 €

• TARIFS RESTAURATION: Repas fournis par la Cuisine Centrale pour l'EHPAD (facturés à l'EHPAD)

- repas journée pensionnaire (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner) = 13,80 €

- repas invités semaine midi = 9,60 €

- repas invités semaine soir = 8,50 €

- repas invités dimanche et jours fériés = 11,70 €

- repas midi personnel communal = 5,60 €

- repas soir personnel communal = 5,45 €

• TARIFS RESTAURATION: CANTINE (payés par les usagers)

- pour les élèves = 2,40 €

- pour les enseignants = 6,45 €

• TARIFS GARDERIE: (payés par les usagers)

> Abonné matin et soir

- pour le 1^{er} enfant = 3,30 €

- pour le 2^e enfant = 3,10 €

- à partir du 3^e enfant = 2,80 €

> Abonné matin

- pour le 1^{er} enfant = 2,25 €

- pour le 2^e enfant = 2,00 €

- à partir du 3^e enfant = 1,80 €

> Abonné soir

- pour le 1^{er} enfant = 2,50 €

- pour le 2^e enfant = 2,35 €

- à partir du 3^e enfant = 2,00 €

• TARIFS

RYTHMES SCOLAIRES:

- Enfant de maternelle = 10 €/an

- Enfant du primaire = 15 €/an

- Tarif famille = 15 €/an

■ TARIFS 2016 : SALLES COMMUNALES

))) LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE comme suit, pour l'année 2016, les tarifs de LOCATION DES SALLES COMMUNALES:

• SALLE DES PIERRES SONNANTES (tarifs commune):

- journée = 210,00 €

- pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi) = 80,00 €

- cuisine = 50,00 €

- apéritif = 92,00 €

- caution = montant égal à la location + les charges

- ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H) = 92,00 €

>>>

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du Jeudi 9 Juillet 2015 (suite)

• **SALLE DES PIERRES SONNANTES** (tarifs hors commune):

- journée = 240,00 €
- pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi) = 110,00 €
- cuisine = 80,00 €
- apéritif = 120,00 €
- caution = montant égal à la location + les charges
- ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H) = 120,00 €

• **SALLE D'AVAUGOUR** (tarifs commune):

- expositions = 110,00 € (hors juillet et août)
- ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H) = 60,00 € (hors juillet et août)
- Journée = 100 € (hors juillet et août)
- caution = montant égal à la location + les charges

• **SALLE D'AVAUGOUR** (tarifs hors commune):

- ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H) = 70,00 € (hors juillet et août)
- Journée = 110 € (hors juillet et août)
- caution = montant égal à la location + les charges

• **SALLE BEC ROND** (tarifs commune):

- journée = 210,00 €
- pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi) = 80,00 €
- apéritif = 92,00 €
- caution = montant égal à la location + les charges
- ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H) 92,00 €

• **SALLE BEC ROND** (tarifs hors commune):

- journée = 240,00 €
- pour occupation le lendemain (jusque 17 H maxi) = 110,00 €
- apéritif = 120,00 €
- caution = montant égal à la location + les charges
- ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H) 120,00 €

• **SALLE PENTHIEVRE** (tarifs commune):

- ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H) = 92,00 €
- Journée = 180,00 €
- Expositions = 110,00 €

- caution = montant égal à la location + les charges

• **SALLE PENTHIEVRE** (tarifs hors commune):

- ½ journée (9 H/12 H ou 14 H/18 H) = 120,00 €
- Journée (9 H/18 H) = 200,00 €
- Expositions = 140,00 €
- caution = montant égal à la location + les charges

• **MAISON DES ARTISANS:**

- 1 exposant = 190,00 € par semaine
- Hors saison = 2 semaines pour le prix d'1: dernière de Juin et 1^{re} de Juillet ou dernière d'août et 1^{re} de septembre
- caution = montant égal à la location + les charges

))) LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le principe du versement d'un acompte au moment de la réservation correspondant à 30 % du montant de la location des salles

■ **TARIFS 2016 :** **SALLE D'ARMOR**

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 2 ABSTENTIONS (M. HERVE, M. VILT) ET 18 VOIX POUR ADOPTE les tarifs ci-dessous proposés et le principe du versement d'un acompte au moment de la réservation correspondant à 30 % du montant de la location des salles à compter du 1^{er} septembre 2015.

> **Tarifs hors commune:**

• **Grande Salle/Rotonde Cuisine**

- Week-end: du vendredi (16h) au lundi matin (8h) = 1 400 €
- Journée en semaine: Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi (selon planning) = 800 €
- 2 jours en semaine: Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi (selon planning) = 1 000 €

• **Rotonde/Cuisine**

- Journée en semaine: Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi (selon planning) = 500 €
- 2 jours en semaine: Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi (selon planning) = 800 €

• **Grande Salle** (Seule)

- Journée en semaine: Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi (selon planning) = 500 €
- 2 jours en semaine: Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi (selon planning) = 800 €

> **Tarifs pour les particuliers et entreprises de la commune:**

- 40 % sur toutes les prestations

> **Tarifs pour les associations:**

- Période Hiver du 16/09 au 14/05: 1 ou 2 gratuité
- Période Été du 15/05 au 15/09: 1 gratuité sur les mardis mercredis et jeudis
- 3e occupation: - 70 % du tarif
- 4e occupation: Plein tarif commune

> **Tarifs Exposition:** 100 €/jour hors Week-end

> **Forfait ménage:** 300 €

> **Caution** = montant de la location >>>



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du Jeudi 9 Juillet 2015 (suite)



■ TAXES DE SÉJOUR ANNÉE 2016

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE à
L'UNANIMITÉ LES TAXES DE SÉJOUR
POUR 2016

• TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE APPLICABLE AUX BATEAUX EN ESCALE DANS LE PORT DE PLAISANCE

- PÉRIODE DE PERCEPTION : du 1^{er} juin au 30 septembre.
- TARIF : 0,20 € par nuitée par capacité d'accueil (fixé à 3 personnes par navire)
- ABATTEMENT OBLIGATOIRE : -40 % (Conformément à l'article R.2333-61 du CGCT).
- MONTANT ANNUEL DE LA TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE : 40 emplacements x 3 personnes x 122 jours x 0,20 € - 40 % = 1756,80€ pour l'année
- DATE DE VERSEMENT : 30 novembre
Tout retard dans le versement de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0.75 % par mois de retard.

• TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE (terrains de campings, de caravanage, d'hébergement de plein air)

- PÉRIODE DE PERCEPTION : du 1^{er} juillet au 31 août.
- TARIFS :
 - Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.....0,46 €/personne/nuitée
 - Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance..... 0,20 €/personne/nuitée
- Un coefficient d'abattement modulable de 0,80 € en plus de l'abattement obligatoire de 10 % soit 30 % d'exo-

nération sera appliquée. Le nombre de personnes par emplacement de campings est fixé à 3.

• TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL (Hôtels et Résidences de Tourisme, Meublés de Tourisme, Village Vacances)

- PÉRIODE DE PERCEPTION : du 1/01 au 31/12 en fonction des dates d'ouverture des établissements.
- TARIFS :
 - Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes = 1,55 €
 - Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes = 1,34 €
 - Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes = 1,13 €
 - Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes = 0,94 €
 - Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes = 0,72 €
 - Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes = 0,57 €
 - Hôtels de résidences de tourisme, village de vacances en attente de classement ou sans classement = 0,41 €
 - Meublés de tourisme et hébergements

assimilés en attente de classement ou sans classement = 0,41 €

DATES DE VERSEMENT :

31 mai/30 septembre/30 novembre.
(Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0,75 % par mois.)

EXONÉRATIONS OBLIGATOIRES :

article L.2333-31 du Code Général Des Collectivités Territoriales modifié :
sont exemptés de la Taxe de Séjour :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine.



■ AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UNITÉ MOBILE DE PREMIERS SECOURS DES COTES D'ARMOR (U.M.P.S 22) POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PATROUILLE ESTIVALE DE PREMIERS SECOURS

M^{me} le Maire informe l'Assemblée que dans un souci de sécurité publique, l'association U.M.P.S, Union Mobile de Premiers Secours 22, a été sollicitée pour assurer, par des intervenants secouristes, une patrouille chaque nuit du samedi 11 juillet au dimanche 23 août 2015.

Coût: 11 220 € TTC

Elle demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention et le devis correspondant.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE
PAR 16 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE
(M. BREGAINT, M. HERVE, M^{me} MICHEL,
M. VILT)

>>>

LES ÉCHOS du Conseil Municipal du Jeudi 9 Juillet 2015 (suite)

■ DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE – ANNÉE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 022 « Dépenses imprévues »

– 13000 €

Article 611 « Contrat de prestations de service » + 13000 €

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE PAR 4 VOIX CONTRE (M. BREGAINT, M. HERVE, M^{me} MICHEL, M. VILT) ET 16 VOIX POUR

■ PRÉSENTATION DES RAP- PORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES « EAU POTABLE » ET « ASSAI- NISSEMENT » — EXERCICE 2014

A) – présentation du Service d'eau potable

B) – présentation du Service d'assainissement collectif

))) LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

🕒 DIVERS

■ CONTENTIEUX COMMUNE/ SOCIÉTÉ BIGOT CONSULTING INFORMATIQUE — AUTORISA- TION D'ESTER EN JUSTICE

M^{me} le Maire informe le Conseil Municipal que la société BIGOT Consulting a déposé une requête introductive d'instance le 24 juin 2015 auprès du Tribunal Administratif de Rennes à l'encontre d'une décision en date du 30 avril 2015 par laquelle le Maire de Saint-Cast le Guildo a rejeté la demande préalable d'indemnisation pré-

sentée par la SARL BIGOT CONSULTING INFORMATIQUE pour un préjudice en tant que candidat évincé d'un marché ayant pour objet la réalisation d'un nouveau site internet pour la Commune.

Elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la Commune au Cabinet ARES, Avocats à Rennes.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ AUTORISE M^{me} le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Rennes et CONFIE la défense des intérêts de la Commune au Cabinet ARES, dans ce contentieux.

🕒 PERSONNEL

■ CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2015

M^{me} le Maire informe l'Assemblée que le Comité Technique réuni le 26 février 2015 a émis un avis favorable à l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de deux Adjointes Administratives 2e classe à temps non complet. Elles passeraient de 28 heures à 35 heures.

Cette augmentation s'explique par une augmentation des charges de travail :

- Plannings de travail complexifiés suite à la réforme des rythmes scolaires
- Mise en place d'une nouvelle instance (CHSCT) à réaliser 3 fois par an
- Gestion intégrale des formations via le CNEFT par le service RH
- Optimisation du logiciel du service RH
- Gestion administrative de la Salle d'Armor (réservation, état des lieux,

remise des clés...)

- Rédaction des actes administratifs en augmentation

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE A L'UNANIMITÉ. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

■ AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS SUITE A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires, nous a imposé une mise en place de temps d'activités périscolaires (TAP) dans nos écoles à la rentrée de septembre 2014. Cela a impliqué une réorganisation des missions de notre personnel titulaire et nous avons également fait appel à d'autres agents afin de mener à bien nos projets sur la même base que l'année scolaire 2014-2015. Nous souhaitons renouveler cette organisation en recrutant des agents pour des besoins occasionnels suite à un accroissement temporaire d'activités. Ce dispositif étant évolutif selon le nombre d'enfants à encadrer.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

■ RÉGIME INDEMNITAIRE ALLOUÉ AU PERSONNEL COMMUNAL NON TITULAIRE

M^{me} le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2013 concernant le versement du régime indemnitaire alloué au personnel permanent titulaire et stagiaire.

Elle propose à l'Assemblée d'élargir le versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité au personnel non titulaire de plus de 12 mois dans la Collectivité.

))) LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

■ INDEMNISATION FONCTIONS ITINÉRANTES

M^{me} le Maire, propose d'indemniser les agents de service qui, dans le cadre de leurs fonctions, notamment les Travaux d'activités périscolaires, l'entretien des salles, doivent utiliser leur véhicule personnel pour se rendre dans différents bâtiments communaux. Le montant maximum annuel de l'indemnité forfaitaire est fixé à 210 € conformément à l'article 14

>>>



LES ÉCHOS du Conseil Municipal du Jeudi 9 Juillet 2015 (suite)

du décret du 19 juillet 2001.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 juin 2015

))) LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

■ PLAN DE FORMATION 2015

))) LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE

PLAN DE FORMATION À L'UNANIMITÉ

PRÉVISION FORMATIONS – ANNÉE 2015
(inscrits au BP 2015 : commune 8 000 € et cuisine 1500 €).

POUR INFO : Un agent s'est parfois inscrit à plusieurs formations.

Formations premiers secours 15 € par agent du canton (30 € pris en charge par le Crédit Agricole) sinon 45 €.

DESCRIPTIF DES FORMATIONS

PAYANTES 2015 :

- Services Techniques: 6 agents « CACES plateforme élévatrice », 6 agents « CACES grue », 3 agents « entretien massif de plantes vivaces »
- Écoles/Cantines: 3 agents « formation 1ers secours », 1 agent « formation BAFA »
- Piscine: 2 agents « certificat d'aptitude profession maître nageur sauveteur », 4 agents « formation 1ers secours en équipe »
- Cuisine: 5 agents « préparation de menus à texture modifiée »
- Comités: 5 agents « formation des membres du CHSCT »

► FONCTIONNEMENT

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, est créée entre la Communauté de communes et les communes membres, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Cette commission est créée par l'organe délibérant de la Communauté de communes qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges est chargée d'évaluer les charges transférées entre la Communauté de communes (CC) et les communes membres, ou inversement, lors d'un transfert de compétences.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur.



Au vu du 1^{er} alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant auprès de cette commission. Il appartient à chaque Communauté de communes d'en fixer la composition (par délibération) et dans son règlement intérieur.

Quant aux représentants de la commission, il peut s'agir des maires des communes membres ou de conseillers municipaux siégeant le cas échéant au sein de l'organe délibérant de l'EPCI.

Par délibération en date du 22 juin 2015, la communauté de communes du Pays de Matignon a fixé la composition de la CLECT comme suit: un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre.

M^{me} ALLORY, Maire, demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir désigner le titulaire et le suppléant de la commune afin de siéger à la CLECT de la communauté de communes du Pays de Matignon.

M. HERVE et M^{me} ALLORY se portent candidats en tant que titulaires

M. VILT et M. MONTFORT se portent candidats en tant que suppléants

))) LE CONSEIL MUNICIPAL désigne par un vote :

• 16 voix pour M^{me} ALLORY et M. MONTFORT

• 4 voix pour M. HERVE et M. VILT
sont désignés en tant que représentant titulaire: M^{me} ALLORY et représentant suppléant: M. MONTFORT

PRÉVISION FORMATIONS - ANNÉE 2015

SERVICES	NOMBRE DE FORMATIONS	NOMBRE DE JOURS CONNUS	COUT
Direction Générale des Services	7	44	/
Etat-Civil	1	2	
Urbanisme	6	20	/
Ressources Humaines	3	6	/
Comptabilité	3	6	
Animation	5	8.5	/
Secrétariat Services Techniques	11	40	/
Services Techniques	13	85	3 514 €
Service Régie Recettes			
Ecoles / Cantines / Entretien	3	44	1035 €
Piscine	3	17	660 €
Cuisine	6	35	1 428.57 €
Comités	2	25	1 071.45 €
TOTAL	63	332.5	7.709,02 €

Les ÉCHOS du Conseil Municipal

du Mercredi 12 Août 2015

À la demande de M^{me} ALLORY, Maire, en vertu de l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après un vote à l'unanimité, sans débat, a décidé que les affaires exposées par M^{me} ALLORY, Maire, soient délibérées à huis clos.

FINANCES

■ REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS DES BUDGETS COMMUNAL, CAMPINGS, PORT, TENNIS, EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LES ANNÉES 2012 A 2014

- VU le jugement rendu le 26 juin 2015,
- Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'exécution provisoire du jugement, sans volonté de lui conférer un caractère définitif, ni de renoncer à toute voie de recours le concernant.
- L'article R2321-2 du Code Général des collectivités territoriales qui précise notamment les modalités d'ajustement des provisions, prévoit que celles-ci doivent donner lieu à reprise lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser.
- Il vous est donc proposé d'approuver la reprise de provision pour les budgets commune, campings, port, tennis, eau et assainissement pour les années 2012, 2013 et 2014 comme suit :

• Budget commune :	1 265 394,20 €
• Budget Campings :	51 159,10 €
• Budget Port :	103 200,26 €
• Budget Tennis :	113 432,09 €
• Budget Eau :	70 387,88 €
• Budget Assainissement :	160 533,76 €

))) LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la reprise des provisions pour les budgets commune, campings, port, tennis, eau et assainissement pour les années de 2012 à 2014 pour un montant de 1 764 107,29 €

Dans les affaires suivantes, le Conseil Municipal décide d'ouvrir et modifier les crédits suivants du Budget Commune, campings, port, tennis, eau et assainissement pour l'année 2015

■ DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNE ANNÉE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :

• Article 7865 « Reprises sur provisions pour risques et charges financiers »	+ 1 265 395 €
• Article 7688 « Autres produits financiers »	+ 593 100 €

Dépenses

• Article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	+ 1 076 629 €
• Article 6688 « Autres »	+ 98 493 €
• Article 6226 « Honoraires »	+ 177 150 €
• Article 6521 « Déficit des budgets annexes à caractère administratif »	- 70 631 €
• Chapitre 022 « Dépenses imprévues »	+ 576 854 €

■ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CAMPINGS 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

• Article 7865 « Reprises sur provisions pour risques et charges financiers »	+ 51 160 €
• Article 7688 « Autres produits financiers »	+ 23 979 €

Dépenses

• Article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	+ 43 528 €
• Article 6688 « Autres »	+ 3 982 €
• Article 6226 « Honoraires »	+ 12 629 €
Chapitre 022 « Dépenses imprévues »	+ 15 000 €

■ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PORT ANNÉE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

• Article 7865 « Reprises sur provisions pour risques et charges financiers »	+ 103 201 €
• Article 7688 « Autres produits financiers »	+ 48 371 €

Dépenses

• Article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	+ 87 806 €
• Article 6688 « Autres charges financières »	+ 8 033 €

• Article 6226 « Honoraires »	+ 8 701 €
• Chapitre 022 « Dépenses imprévues »	+ 47 032 €

■ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET TENNIS ANNÉE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

• Article 7865 « Reprises sur provisions pour risques et charges financiers »	+ 113 433 €
• Article 7688 « Autres produits financiers »	+ 53 167 €
• Article 74748 « Autres commune »	- 70 631 €

Dépenses

• Article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	+ 96 511 €
• Article 6688 « Autres »	+ 8 830 €
• Article 6226 « Honoraires »	+ 9 564 €
• Article 6865 « Dotations aux provisions pour risques et charges financiers »	- 18 936 €

■ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU ANNÉE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

• Article 7865 « Reprises sur provisions pour risques et charges financiers »	+ 70 388 €
• Article 7688 « Autres produits financiers »	+ 32 992 €

Dépenses

• Article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	+ 59 888 €
• Article 6688 « Autres »	+ 5 479 €
• Article 622 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires »	+ 5 935 €
• Chapitre 022 « Dépenses imprévues »	+ 32 078 €

■ DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT ANNÉE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

• Article 7865 « Reprises sur provisions pour risques et charges financiers »	+ 160 534 €
• Article 7688 « Autres produits financiers »	+ 75 244 €

Dépenses

• Article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	+ 136 587 €
• Article 6688 « Autres »	+ 12 496 €
• Article 622 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires »	+ 29 695 €
• Chapitre 022 « Dépenses imprévues »	+ 57 000 €

65^e anniversaire du naufrage de la **Frégate Laplace**

Dimanche 20 septembre, comme chaque année,
nous commémorerons le triste anniversaire du naufrage
de la frégate Laplace survenu le 16 septembre 1950.



SEPTEMBRE
1950

Pour ce 65^e anniversaire, nous souhaitons marquer de manière plus solennelle ce terrible drame afin de rendre hommage aux 51 victimes sans oublier leurs familles.

UN BÂTIMENT DE LA MARINE NATIONALE AU LARGE DE ST-CAST LE GUILDO

C'est pourquoi, nous avons sollicité, pour l'événement, le concours de la marine nationale en demandant la présence d'un navire au large de Saint-Cast le Guildo.

Cette requête a été agréée et validée et c'est le bâtiment hydrographique LAPLACE qui viendra au mouillage dans la baie face au monument situé au-dessus de la plage de la Mare.

La vedette de la SNSM, financée en partie par les familles des disparus du LAPLACE effectuera un dépôt de gerbe sur les lieux du naufrage

UNE EXPOSITION SUR CETTE TRAGÉDIE

Nous y associerons une exposition consacrée au naufrage du LAPLACE qui sera visible

les samedis 19 et dimanche 20 septembre 2015 dans la salle communale de Bec Rond, rue des Vallets. Elle regroupera des panneaux d'expositions ainsi qu'une maquette généreusement prêtée par M. Alain Scourzic, fils d'une victime du naufrage.

INVITATION À LA COMMÉMORATION

Nous vous invitons à participer à la cérémonie commémorative qui se déroulera comme suit:
10h00: Rendez-vous au monument érigé à la mémoire des victimes du naufrage de la fré-

gate LAPLACE (au-dessus de la plage de la Mare) afin d'assister depuis la côte, au dépôt de gerbe en mer

11h00: cérémonie au monument du LAPLACE.

12h00: vin d'honneur sera servi à la salle Bec Rond, rue des Vallets.

LE LAPLACE : HISTOIRE DE LA TRAGÉDIE...

L'USS Lorain (PF-93), était une frégate de la classe Tacoma, construite aux USA.

Tout d'abord, utilisé comme garde-côte, elle sera réarmée en tant que navire d'observation météo.

Ce bâtiment, après deux dernières patrouilles météorologiques aux Bermudes, revient à Boston le 7 mars, où il est désarmé le 14 mars 1946.

La frégate est vendue le 26 mars 1947 à la marine française et renommée LAPLACE, n° de coque F13.

Après son achat par le Ministère des travaux publics en 1948, elle rejoint le port de Brest pour son réaménagement. Elle reprendra du service comme navire météorologique dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en Atlantique nord avec les trois autres navires météorologiques français: LE MERMOZ, LE VERRIER (F716) et LE BRIX.

Auparavant, en septembre 1946, une conférence internationale avait défini 13 points d'observations dans les mers et océans, nommés de «A» à «M». L'emplacement de ces points avait été choisi pour couvrir toutes les routes maritimes et aériennes. Le navire stationné sur un point avait pour mission de collecter des informations météorologiques grâce aux matériels dont il disposait (radars, théodolites, ballons-sondes..) et de les transmettre toutes les trois heures aux stations à terre, qui en assuraient la diffusion. Les frégates météo pouvaient en outre renseigner directement les bateaux de la marine mar-



source et crédit: www.geocaching.com

chande et les avions, contrôler leurs positions, et au besoin, leur prêter assistance.

> Le 15 septembre 1950:

Un cyclone est annoncé. La frégate Laplace vient se réfugier dans la baie de la Fresnaye. Elle revient d'une mission de trois semaines en mer, sur le point K et s'apprête à rejoindre le port de Saint-Malo où elle est conviée pour participer à l'inauguration des écluses.

> Vers 0h15:

une formidable explosion soulève le navire; une mine magnétique allemande, dont la baie de La Fresnaye avait été garnie durant l'occupation, armée par les passages successifs du LAPLACE éventre la coque à bâbord entre la salle des machines et les locaux des services météorologiques.

Quand le Commandant Remusat se rend compte que tout est perdu, il donne l'ordre d'évacuer!

Il suffira de 12 minutes pour que le navire se retourne. Une gigantesque nappe de mazout se répand tout autour. Dans la nuit, quatre radeaux sont mis à l'eau. La vedette de sauvetage est impossible à mettre à l'eau en dehors de conditions normales. Par malheur, deux de ses radeaux surchargés de blessés et mal déchargés sont pris sous la coque quand le LAPLACE sombre.

L'arrière repose sur le sable, alors que l'étrave émerge de quelques mètres.

Le second Schloessing ainsi que quelques membres d'équipage s'y accrochent toute la nuit!

L'explosion réveille des gens à terre mais personne ne se doute du terrible drame qui se joue dans la baie de la Fresnaye. Le sémaphore de Saint-Cast a été désarmé seulement quelques mois auparavant (il sera remis en fonction par la suite). Ce n'est qu'au petit matin que les secours interviennent. Monsieur Legoff, un vieux marin pêcheur, porte secours aux survivants réfugiés sur l'étrave du navire retourné.

> Vers 7 h:

après des heures de nage, quelques rescapés frappent, épuisés, à la porte de l'hôtel Bellevue près du Fort Lalatte. Un pêcheur recueille encore «quelques nageurs» qui, au

levé du jour, ont quitté l'épave en direction de la côte. Le docteur Leguet, alerté, prodigue des soins aux marins choqués, gelés et couverts de mazout. Les premiers corps découverts sur les plages sont dirigés vers Saint-Cast où est érigée une «chapelle ardente». Un bateau-pilote de Saint-Malo récupère un noyé. Un quart d'heure plus tard, le même navire repère un radeau avec 9 hommes vivants et 2 morts. Puis ce sont 6 hommes exténués et accrochés sur un autre radeau qui sont amenés à bord. Le corps du Commandant Remusat est retrouvé le 22 septembre près de Granville. Ainsi, jusqu'au 26 septembre, la mer restituera petit à petit les victimes de cette tragédie.

UN LOURD BILAN

Le bilan de ce drame navrant et imprévisible est lourd: 51 morts et disparus sur les 92 hommes présents à bord.

UN MONUMENT COMMÉMORATIF ÉRIGÉ

Le 14 septembre 1952, un monument commémoratif en souvenir des victimes de ce naufrage, est érigé sur les falaises de la plage de la Mare sous l'impulsion d'Antoine Pinay et René Pléven.





Le matelot Huby suivant les navires dans la baie, grâce au système Spationav



Le sémaphore sur les hauteurs de Saint-Cast Le Guildo

Zoom sur le sémaphore de Saint-Cast le Guildo

Le sémaphore de SAINT CAST LE GUILD0, implanté au-dessus du port d'Armor, est un bâtiment militaire armé par la Marine nationale. Sa construction débuta en 1862, bien que désarmé quelques mois pendant la période d'après-guerre, il fut de nouveau rendu opérationnel en octobre 1950, suite à la catastrophe du naufrage du Laplace.



(de gauche à droite) Premier maître Bichon, Maître Feutren, Matelot Huby, Quartier maître chef Lafon

C'est un poste de surveillance, assurant des missions de service public et de défense, comme de sauvegarde dont essentiellement :

- > l'observation de l'espace maritime, terrestre et aérien,
- > la veille des fréquences radioélectriques ainsi que l'écoute des fréquences de détresse,
- > la diffusion des informations relatives à la sécurité,
- > la participation aux opérations de sauvetage en mer,
- > la prévention des pollutions maritimes,
- > le concours aux missions des diverses administrations,

- > des comptes rendus météorologiques au profit de la Marine nationale et de Météo France,
- > la diffusion des renseignements recueillis vers les autorités.

UNE MISSION DE SURVEILLANCE

Le bâtiment a pour mission la surveillance d'un vaste territoire qui s'étend du Cap Fréhel à la pointe du Grouin.

En tant que sémaphore de première catégorie, son équipage est constitué en permanence par au minimum de neuf marins issus de la spécialité « guetteur de la flotte ». Cette spécificité

se caractérise par un bon niveau d'anglais exigé. (de nombreuses communications radio sont en anglais).

LES GUETTEURS DE LA FLOTTE

Deux possibilités existent pour rejoindre un sémaphore :

1. : par la formation de quartier-maître et matelot de la flotte pour les hommes du rang
2. : par l'école de maistrance pour les officiers mariners.

À noter que quelques réservistes viennent également rejoindre ponctuellement les effectifs du sémaphore. Une passerelle, donnant une vue sur toute la baie, de puissantes paires de jumelles (permettant d'apercevoir Les Minquiers), un radar, un système électronique de surveillance maritime performant, ainsi que des moyens de radiocommunications permettent une surveillance optimum de la zone maritime déli-

mitée. La veille s'effectue au minimum avec la présence de 3 guetteurs sémaphoriques et se déroule par quart.

UN RÉSEAU DE 26 SÉMAPHORES

Le sémaphore de St-Cast le Guildo fait partie du réseau des 26 sémaphores assurant la veille sur la zone de rayonnement Atlantique. Ce réseau est constitué de 15 sémaphores de 1^{re} catégorie (armés par 9 guetteurs au minimum), 10 sémaphores de seconde catégorie (armés par 5 guetteurs au minimum) ainsi que d'une vigie à l'entrée du port de Brest (10 guetteurs).

Nous tenons à remercier la Marine nationale pour nous avoir ouvert les portes du sémaphore et avoir permis la réalisation de cet article.

Thomas Jarry
Conseiller Municipal

VISITEZ LE SÉMAPHORE !

Il sera possible de venir visiter le sémaphore à l'occasion des **journées du patrimoine** qui se dérouleront le week-end du 20 septembre.

Retour sur les 10 Km de SAINT-CAST

Cette deuxième édition était très attendue puisque plus de 280 participants ont répondu présents sous une météo incertaine.



La météo peu favorable n'a visiblement pas découragé les coureurs, ni les spectateurs venus nombreux encourager les sportifs. L'épreuve, organisée par le « Fresnaye Team », sous la présidence de Patrice MOREL a été remportée chez les hommes par Christopher YRIS et par Fabienne HUBERT chez les femmes. Programme 2016 : retour du Fresnaye trail au mois d'avril et des 10 km de Saint Cast pour le mois d'août.

Des activités sportives gratuites pour les femmes et les filles

Le Département est partenaire de "Sentez-Vous Sport", une opération nationale de promotion du sport pour tous, organisée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Après les journées « Sentez-Vous Sport » en 2015, les Côtes d'Armor vont encore plus loin et vous offrent les Journées Départementales du Sport Féminin ouvert à toutes.

QU'EST CE QUE C'EST ?

Ces journées sont ouvertes à TOUTES et vous invitent à essayer GRATUITEMENT de nouvelles pratiques près de chez vous. Pour cela, les associations de votre territoire vous ouvrent leurs portes.

POUR QUI ?

Pour toutes les femmes et les filles. Profitez d'une, de deux (ou plus encore) activités durant ces journées du sport féminin.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- > Choisissez l'activité que vous souhaitez essayer sur le site cotesdarmor.fr,
- > Prenez note du jour et de l'horaire que l'association vous propose,
- > Rendez-vous sur le lieu d'activité,

> Enfilez vos baskets, goûtez aux plaisirs de l'activité physique, sans engagement, au sein d'un club qui vous attend. Vous pouvez aussi contacter le club par téléphone.

C'EST QUAND ?

Du lundi 21 septembre au dimanche 11 octobre 2015.

POURQUOI CES JOURNÉES ?

Pour favoriser la pratique des femmes et des filles dans les clubs sportifs costarmoricains.



Liste des clubs
participants sur
www.cotesdarmor.fr

Portrait →

Théo, libre comme la mer

À 18 ans, Théo VIGNAIS est vice champion de Bretagne de FunBoard en espoir. Ce que le jeune Castin préfère, ce n'est pas d'affronter les autres mais de repousser ses propres limites. Se sentant plus libre sur mer que sur terre, il décrit la voile comme « une addiction ».

Théo a commencé à toucher du bout des doigts sa passion à l'école Alain Savary. Puis un ami l'incite à faire de la planche, « ça fait huit ans que j'en fais, j'ai commencé à dix ans. »

DES DÉBUTS DIFFICILES

Au début, ce n'était pas gagné, « ce n'était pas vraiment facile » avoue-t-il. Mais après un stage et de l'entraînement, plus de doute, la voile est le sport qu'il lui faut. Il se jette dans le grand bain et découvre le funboard à Trébeurden au mois de mai, puis à Saint-Cast le Guildo.

LE FUNBOARD POUR S'ÉVADER

Cette discipline, issue de la planche à voile, pousse ceux qui la pratiquent à rechercher des sensations de glisse et de vitesse. Le but est de faire différentes figures avec sa planche. Cependant, la voile reste un loisir « je ne fais pas ça pour les compét' ou pour la gagne, c'est vraiment pour le plaisir ». Théo s'entraîne le mercredi et le samedi. Il est presque toujours sur l'eau, en moyenne 7 ou 8 heures par semaine « la voile permet de m'évader, de ne plus être coincé sur la terre. Tu es vraiment libre. »

LA MER COMME HORIZON

Théo a débuté au club de voile de St-Cast le Guildo et depuis, il n'en est pas reparti. Pas question de quitter ce club. L'ambiance de groupe convivial ne lui donne pas envie d'aller voir ailleurs. « J'ai toujours connu le moniteur, il m'a vu grandir ». Proche des moniteurs, il en devient un à son tour après avoir suivi une formation. Depuis un mois et demi, Théo donne des cours aux enfants « ça me plaît, je ne fais pas ça pour l'argent ». Ne voulant pas travailler comme serveur cet été à St-Cast, être moniteur lui permet de lier le boulot avec sa passion. « Je suis avec mes amis, qui sont aussi

mes collègues ! » s'exclame-t-il. Avec un bac S (mention Bien) en poche, Théo quittera St-Cast pour Marseille à la rentrée. Il entrera à l'ENSM, la marine marchande. Il nous raconte son oral avec humour « je suis arrivé en mocassins bleus, et pourtant j'ai été sélectionné. » Théo espère que cette formation de 5 ans lui fera découvrir d'autres horizons, toujours en rapport avec la mer dont il ne peut plus se passer. Pour payer ses études, il compte faire du monitorat. 1135,5 km le séparent de Saint-Cast et pourtant, Théo en est sûr et certain, il reviendra : « ma vie est à Saint-Cast. »

Yuna Cojean



© Lur LEGRAND

Retour sur le **Concours hippique** au Centre équestre du Bois Bras



Régis Bouguenec, sur sa jument Tradition de la Borde, a encore une fois dominé le grand concours de sauts d'obstacles le dimanche 16 août dernier, dans le « grand prix de la ville » au centre équestre de SAINT CAST LE GUILD. Quant à Frédéric Couenne et Patrick Gloaguen, ils se sont classés deuxième et troisième. Dans le « Grand prix de l'office de tourisme », on notera la victoire de Maxime Château, suivis de Quentin Le Biniguer et de Karen Baizid. Avec plus de 400 inscrits sur l'ensemble des épreuves, Cathy BOUDET-MOREL, Responsable du centre, est très satisfaite de la saison 2015.

Portrait →

Clément : un castin champion de France

PORTRAIT D'UN PASSIONNE : À presque 20 ans, Clément COMMAGNAC est déjà champion de France de Voile. Moniteur au club de Saint-Cast depuis deux ans, il revient sur son parcours.



Sept ans que Clément fait de la voile à St-Cast. Un sport qu'il a découvert à l'école du Guildo, « C'est grâce à l'école, sinon j'en aurais peut-être jamais fait » déclare t-il.

FIDÈLE AU CLUB DE SAINT-CAST

Le jeune Castin n'a jamais quitté le club de la commune pour la proximité, mais aussi par attachement. Il participe à divers championnats comme le Spi Ouest-France en 2010.

LE DÉCLIC AVEC UNE RÉGATE

En 2011, Clément participe au championnat de France Espoir. Il gagne cette régata avec son équipage. À partir de ce moment, la voile devient une passion pour le jeune homme, « la régata m'a énormément plu, c'est ça qui m'a donné le truc ! ».

UN PALMARÈS IMPRESSIONNANT

Depuis sa victoire, on ne l'arrête plus, mais Clément a dû « plan-

cher dur » pour réussir. Les régates durent en moyenne 2 ou 3 jours avec 3 ou 4 manches par journée. Pour participer, il faut trouver des financements, c'est-à-dire des sponsors et avoir des partenaires.

CHAMPION DE FRANCE EN 2015

Clément s'entraîne avec son équipage sur tout le littoral des Côtes-d'Amor.

Il participe au mondial J80 de 2013 où il finit 22^e. Puis vient la

consécration en 2015. Clément gagne avec brio les championnats de France.

CLÉMENT PRÉPARE SON AVENIR

En BTS plastique et composite à Questembert le jeune homme garde la tête sur les épaules, « la voile reste une passion, je fais des études à côté », explique-t-il. Clément veut continuer à naviguer, et peut être un jour devenir skipper... Qui sait ?

Yuna Cojean

CHEQUE SPORT 2015/2016 : POUR BOUGER SANS SE RUINER !

Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide ! ▼

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive en offrant un Chèque Sport de 15 €, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans.

Cette année, à compter du 1^{er} juin, les jeunes nés en 1997, 1998, 1999 et 2000 peuvent à nouveau retirer leur chèque sur www.jeunes.bretagne.bzh et le faire-valoir auprès des 4 800 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur : www.jeunes.bretagne.bzh





La foule sur la grande plage lors des animations des pompiers

⤴ ⤵ RETOUR SUR LES ANIMATIONS DES POMPIERS DU CIS « CÔTE D'Émeraude »

Une météo favorable pour les 2 animations du CIS « CÔTE D'Émeraude » du 14 juillet et 15 août !

Les journées du 14 juillet et du 15 août rythmées par les séances de Zumba sur la grande plage étaient très attendues des vacanciers et des résidents de SAINT CAST LE GUILDO.

Sur ces deux journées, la grande plage a transformé une nouvelle fois son sable en piste de danse et les baigneurs en spectateurs. Les dispositifs, installés tôt dans la matinée sur la place Piron, ont permis à la plage de s'animer dès le début de l'après-midi.

Ainsi, à l'heure où certains vacanciers se contentent de bronzer, une centaine d'adeptes a suivi les chorégraphies endiablées de Johana Cohen, professeur de Zumba de la région rennaise. Celle-ci n'en est pas à son coup d'essai puisqu'elle rythme également les cours de Cap Armor chaque semaine.

Du côté des stands de restauration, le rythme était tout aussi soutenu !

Les anciens pompiers, heureux de retrouver l'esprit intensif des manœuvres et venus en renfort sous les tentes blanches, peuvent en témoigner : 350 kg de frites fraîches, 900 saucisses, 1000 galettes et autant de crêpes !

Les pompiers du CIS Côte d'Émeraude peuvent également se satisfaire d'avoir su créer l'enthousiasme autour des animations musicales, avec des prestations du groupe pop-rock So Fa et du DJ Dominique Grandville.

Dès 23 heures, le ciel castin s'est illuminé par les magnifiques feux d'artifices offerts par la Municipalité.

Cette année, une partie des bénéfices de la soirée du 14 juillet a été versée au Centre Eugène Marquis pour la recherche sur le cancer. Quant à la soirée du 15 août, une participation a été dédiée aux jeunes hommes du feu de Plancoët. Leur défilé aux flambeaux n'était qu'un aperçu dérisoire de leur savoir-faire et de leur disponibilité.

Damien Besnard



Pour cette occasion, les anciens pompiers sont venus en renfort !!!

🕒 RETOUR SUR LA FÊTE BRETONNE DU 17 JUILLET 2015

Une fête préparée depuis des mois par les associations partenaires ainsi que la municipalité.

La météo n'a pas enrayé cette première édition de la fête bretonne sur la station. En effet, les vacanciers et amateurs de musique bretonne s'étaient donné rendez-vous tout au long des rues sillonnées par les bagads. La manifestation s'est déroulée au Guildo et sur le boulevard de la Mer avec des prestations variées : 3 Bagadous, cercles de danseurs, démonstration de Gouren...



🕒 Les danseurs devant la salle d'ARMOR



🕒 Le duo de chanteuses Katell et Vanessa



🕒 Le skol Gouren enfants



🕒 Le bagad Salicornes

🕒 Le triomphe des sonneurs





☺☺ FÊTE DE LA SNSM : UNE FÊTE ENSOLEILLÉE !

Comme chaque année, le second dimanche du mois d'août, les Sauveteurs en Mer de la station de Saint-Cast le Guildo organisent leur grande fête sur le port.

Grâce à l'implication de 92 bénévoles et à une météo clémente, la fête 2015 aura été particulièrement réussie au vu de la foule importante venue soutenir la SNSM. De nombreuses animations étaient proposées parmi lesquelles, les promenades en mer sur des chalutiers du port, la vedette SNS286 de la station de Saint-Cast et le Dragous, mais aussi ce qui fait toujours l'admiration, les démonstrations de sauvetage des chiens de Terre-Neuve. Des jeux en bois étaient mis à la disposition des enfants, la pêche à la ligne « aux canards », l'épreuve de tir-à-la-corde, le lancer de « touline », en bref, en sus de pouvoir se restaurer copieusement, chacun pouvait passer une excellente journée chaleureuse et ludique. Des animations musicales diverses, allant de la Zumba, aux chants de marins des Bordées du Frémur en passant par le magnifique bagad Salicornes de Saint-Cast le Guildo, ont permis à chacun de danser, de chanter, d'apprécier ou de découvrir pour certains, musiques, danses et chants traditionnels.

Le président de la station de Saint-Cast le Guildo et tous ses membres s'associent pour remercier très chaleureusement les nombreux et fidèles bénévoles qui sont venus aider à préparer et animer cette fête. Nous ne pouvons pas citer tout le monde et nous nous en excusons, mais nous remercions les membres de l'APSC (Association des Plaisanciers de St-Cast) et l'équipe d'Alain Lelièvre de Créhen. Un grand merci également à la municipalité ainsi qu'aux services techniques largement mis à contribution pour la mise en place des stands, aux pêcheurs professionnels qui ont consacré leur dimanche à promener en mer le public, ainsi que le centre nautique de St-Cast pour la mise à disposition du Dragous, le club St-Cast plongée pour ses baptêmes de plongée et enfin Bruno Bertin venu dédicacer ses ouvrages Vick et Vicky.



☺ Démonstration chiens de Terre-Neuves



☺ Chants de marin avec les Bordées du Frémur



☺ Bagad Salicornes

PERMIS de construire / DÉCLARATIONS préalables

MOIS D'AOUT - SEPTEMBRE 2015

NOM-PRENOM	ADRESSE	OBJET
M. et M ^{me} POUTEAU Patrick	8, allée de l'Ecu	Rénovation d'un bâtiment existant
M. BLANCHET Gilles	11, allée des Chênes	Abri de jardin
M. OLERON Jean	35, rue de la Croix-aux-Merles	Réhabilitation entrepôt et garage en habitation
M. et M ^{me} FROGÉ André	16 bis, rue de la Croix Bienvenue	Clôture
M. et M ^{me} RUIZ Bruno	33, rue Rioust des Villes Audrains	Garage
M ^{me} NGUYEN Annie	16, rue Jean Lecorvé	Châssis de toit
M. et M ^{me} MICHEL Jean-Pierre	10, allée Beau Site	Fenêtre de toit
M. LALYS Jean-Louis	6, Place Piron	Reconstruction partielle maison
M. GAULTIER Benjamin	3, rue Pierre Loti	Diverses modifications (fenêtres, bardages, hauteur, surface)
GAEC DE LA CORBINAIS	Route de la Corbinais	Extension stabulation vaches et génisses
M. M ^{me} CLAVIER-CA-MAROC	2, allée de la Renardière	Extension maison individuelle
M. M ^{me} GUILLOU Claude	Allée de Beaulieu	Maison individuelle
M. M ^{me} FROHARD Laurent	14 bis, rue Auguste Léontine	Maison individuelle
M. AMORIC Jean-Claude	1, allée de la Renardière	Clôture
SCI ROUPAR	Rue du Chanoine Ribault	Division terrain
DE PARCEVAUX Yves	Rue Rioust des Villes Audrains	Division terrain
Commune	Rue de la Croix Baste	Réfection peinture château d'eau de la Rocheven
M. DUBOT Joël	4, rue des Marettes	Création porte de service
M. ETIENNE Yannick	44, rue de la Ville Orien	Extension préau
M. GESBERT Guy	29, Haute Rue	Véranda
M. GALLIEN Philippe	7, allée Beau Site	Extension maison individuelle
M. MEUNIER Philippe	5, rue de la Ville Auffray	Extension maison individuelle
M. JOUAN Pascal	9, rue de Saint-Jaguel	Création véranda
SCI LES ROMARINS	12, rue d'Armor	Création fenêtre et rénovation appentis
M. LECAILLER Yves	39, rue du Tertre Rimboung	Surélévation garage
M. COCHERI Germain	Z.A. La Haute Lande	Division de terrain
M ^{me} ROTY Marie-Claire	8, rue des Listres	Transformation garage en habitation
GAEC des AUBENIERES	Les Aubénières	Construction d'un hangar à fourrage



◀ Noces d'Or

Le 18 juillet
M. et Mme GALLIE ont fêté
leurs noces d'or,
accompagnés de
Madame BLANCHET,
Officier d'Etat Civil,
de leur famille
et de quelques personnes
chères à leur cœur.

ÉTAT Civil

Naissances ▼

- Le 17 juillet 2015 : Mahé LE CALVEZ - 14 rue de la Mer
- Le 13 août 2015 : Jean MACE - Le Longchamps
- Le 14 août 2015 : Kai's AIT KHALLOU COLAS - 11, Bd de l'Arguenon

Mariages ▼

- Le 27 juin 2015 : Diane DEPARTOUT et Julien CADE - 51 rue de la Ville Norme
- Le 17 juillet 2015 : Quitterie WATTECAMPS et Guillaume de BELLOY de SAINT LIÉNARD - 1 bis rue du Chêne Vert
- Le 7 août 2015 : Peggy MISARD et Laurent LIRIN - 26 rue de la Bassière
- Le 8 août 2015 : Shufang LIU et Christian BENISTANT - 29 rue du Moulin Bily
- Le 8 août 2015 : Virginie LANTERMINO et Christopher CHAMILLARD - 30 bd de Penthièvre

Décès ▼

- Le 15 juillet 2015 : Peter MAROT - 68 ans - Port de plaisance
- Le 8 août 2015 : Yann PETRA - 45 ans - 4 rue du Tertre es Pies
- Le 22 août 2015 : Robert KAUFF-MANN - 90 ans - 20 Haute Rue
- Le 12 juin 2015 : Andrée CHIR veuve BADANI - 83 ans - LA Roche Ven
- Le 16 juin 2015 : Eliane PROVOST - 66 ans - rue des Fontennelles
- Le 8 juillet : Claudine HEINY - 55 ans - 14 rue Marcel Perroquin
- le 10 juillet 2015 Yvette CLOLUS veuve MISSAIRE - 86 ans - EHPAD l'Emeraude
- le 11 juillet 2015 : Suzanne LE GALL veuve DUPONT - 93 ans - 19 boulevard de la Mer
- le 9 août 2015 : Emile SÉGUIN - 88 ans - 6 rue de la Colonne
- le 19 août 2015 : Marie COLLOWALD veuve GODEFROY - 94 ans - 6 rue du Biot

VIVRE ENSEMBLE

Les remerciements de l'établissement français du sang



Le don du sang remercie chaleureusement les personnes qui sont venues faire don de leur sang au cours des deux collectes organisées le 23 juillet et le 11 août avec un total de 197 prélèvements.

Contact :
bretagne@efs.sant.fr
ou www.dondusang.net

ACTIVITÉS SPORTIVES

AMICALE SPORTIVE

Alors que les vacanciers repartent et que la reprise approche pour les enfants, l'Amicale Sportive fait également sa rentrée.

Pour les inscriptions, qui se feront sur place vingt minutes avant les cours, vous êtes invités à vous munir d'un certificat médical.

Cette année, les cours de gym à la salle des Pierres Sonnantes reprendront le lundi 14 septembre à 19 h 45 et le vendredi 18 septembre à 11h. Dans la salle Bec Rond, les cours auront lieu le mardi 15 septembre à 14h. Quant aux cours de yoga, ils commenceront également le mardi 15 septembre à la salle Bec Rond mais cette fois-ci, à 15 h 15.

Les tarifs restent inchangés pour 2015-2016.

Vous bénéficierez également des 2 premiers cours gratuits.

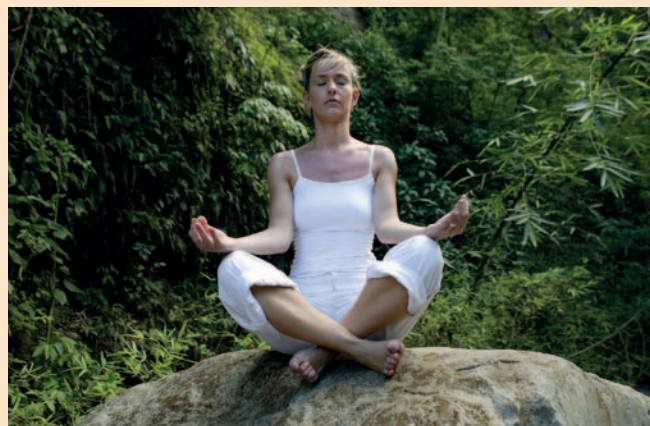
Ensuite, il faudra envisager un montant de 80 € pour une séance de gym par semaine et 135 € pour deux.

Des cours de yoga sont également dispensés.

Pour information, le montant d'une séance combinant gym et yoga revient à 105 €.

Les cours seront dispensés en continu du mois de septembre au mois de juin, à l'exception d'une semaine pendant les vacances scolaires.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter
M^{me} Briand au 02 96 41 93 50



Grand Quizz du 25 janvier 2015

Les bonnes réponses pour le Grand Quizz LITTÉRATURE ADULTES des Echos de Saint-Cast Le Guildo N° 73 étaient :

Question 1 : Réponse B

Question 2 : Réponse B

Question 3 : Réponse B

Question 4 : Réponse A

Question 5 : Réponse C

Question 6 : Réponse C

Question 7 : Réponse B

Question 8 : Réponse A

QUIZZ SCIENCES ADULTE

Question 1:

Tous les insectes comptent :

- 2 paires de pattes
- 3 paires de pattes
- 4 paires de pattes

A
B
C

Question 2:

Pour déguster un coquillage, la loutre de mer
le brise avec ses dents
le gobe
le casse avec une pierre

A
B
C

Question 3:

Chez l'homme quel est l'organe le plus lourd :

- le cœur
- le foie
- le poumon

A
B
C

Question 4:

Les nutriments passent dans le sang au niveau de :

- L'ESTOMAC
- L'ESOPHAGE
- L'INTESTIN

A
B
C

Question 5:

Combien a-t-on de dents de lait ?

- 16
- 20
- 24

A
B
C

Question 6:

Le muscle MASSETER est situé sur

- LA FACE INTERIEURE DU POIGNET
- LE COU DE PIED
- LA JOUE

A
B
C

Question 7:

Qu'est ce qu'une MORENE

- UN PETIT NENUPHAR
- UNE PIERRE VOLCANIQUE
- ENSEMBLE ROCHEUX DE GLACIERS

A
B
C

Question 8:

Qui est le moins calorique :

- LE PAIN BLANC
- LE PAIN GRILLE
- LE PAIN COMPLET

A
B
C

Retrouvez les réponses dans le prochain numéro.